

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 23.186**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 décembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 décembre 2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Philippe CUSSAC représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Jean-Luc CHAPOULIE représenté par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Céline DROUILLARD  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Marie-Pierre QUENTIN  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 33

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : AVANCES SUR SUBVENTIONS – ANNÉE 2024

**RAPPORTEUR** : M. MARENGO

**VOTE** : UNANIMITÉ

Dans l'attente des subventions définitives de 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les avances suivantes :

- CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	+ 20 000,00 €
- ECHANCRURES	+ 20 000,00 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	+ 13 000,00 €

Après le vote des subventions définitives de 2024, ces montants seront déduits.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'attribuer les subventions suivantes :

**Article 65748 - Fonction 30**

- |                            |               |
|----------------------------|---------------|
| ○ CENTRE D'ARTS PLASTIQUES | + 20 000,00 € |
| ○ ECHANCRURES              | + 20 000,00 € |

**Article 65748 - Fonction 420**

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| ○ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL | + 13 000,00 € |
|---------------------------------|---------------|

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 2023

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT